

## **Interpellation au sujet de l'itinéraire que doivent emprunter les enfants se rendant à l'école Les Pommiers**

J'ai été contactée par des parents d'enfants fréquentant l'école « Les Pommiers », afin d'emprunter avec eux le chemin de l'école. Inutile de vous dire qu'il s'agit d'un parcours du combattant et je suis toute étonnée d'en être sortie vivante.

En sortant du métro Erasme, on a le choix entre l'itinéraire court, que préfèrent bien entendu utiliser les parents avec poussettes et enfants en très bas âge pour éviter de les fatiguer et lors d'intempéries.

Le trottoir de l'allée de la recherche est dans un état épouvantable : détritrus, dalles de trottoir déscellées, défoncées, branches de buisson surplombant le trottoir , bref, autant d'obstacles qui rendent ce trottoir étroit et difficilement praticable. En route alors pour le Boulevard H Simonet en plein travaux qu'il va falloir traverser, le passage zébré est quasi effacé, si on arrive en vue de l'autre côté, on se retrouve dans un borbier avec de la boue jusqu'au cou et plein les roulettes des poussettes qui n'avancent plus, en outre, ce trottoir est bien trop étroit pour des parents conduisant 4 enfants en bas âge à l'école.

Empruntons maintenant l'autre itinéraire, celui qui, en venant de l'école nous conduit, il faut d'abord préciser que ce trottoir est juste assez large pour deux adultes marchant côte à côte, imaginez un instant les rangs scolaires qui empruntent ce même trottoir, ce n'est juste pas possible...ensuite, en tournant à gauche vers le rond- point d'Erasme, on arrive à un improbable passage zébré bien sûr quasi totalement effacé, on monte sur un terre-plein à l'accès peu aisé, accessible seulement sur une moitié et on reprend enfin ce que certains appellent un trottoir.

Je sais bien qu'il s'agit de voiries régionales mais il est du devoir du Bourgmestre de garantir la sécurité de chacun, et a fortiori des enfants sur le territoire de sa commune.

En outre, le caractère provisoire d'un aménagement ne peut en aucun cas justifier la mise en danger des piétons.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour mettre fin à cette situation très dangereuse ?

D'avance merci pour vos réponses

Françoise Carlier

Conseillère communale

Groupe MR





Anderlecht, le 29 avril 2020.

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

Madame F. CARLIER,  
Conseillère communale  
Rue de Neerpede, 326  
1070 Anderlecht.

Secrétariat communal

M. Vermeulen

☎ 02/558.09.64

✉ secretairecommunal@anderlecht.brussels

Madame la Conseillère communale,

Concerne : votre interpellation relative à l'itinéraire que doivent emprunter les enfants se rendant à l'école des Pommiers.

L'Allée de la Recherche n'est pas entretenue par la commune, mais est située dans la zone entretenue par la Citydev. La Citydev est responsable de l'entretien et de la maintenance de la rue, qui est elle-même fermée par une barrière sur certains tronçons.

La situation autour de l'école Les Pommiers est encore difficile pour le moment, car comme vous le savez, toute la zone est encore en construction et développement, tout comme le boulevard.

C'est pourquoi le service de l'éducation et le service des travaux publics ont contacté la région l'année dernière pour s'assurer que la route menant à l'école est sécurisée.

Toutefois, le trajet ne passe pas par la rue privée Allée de la Recherche, mais par le grand rond-point, qui, entre-temps, est également presque terminé, des passages pour piétons, un trottoir spécialement aménagé, qui est la voie directe vers l'école. Ce point a également été discuté en détail avec l'école et communiqué aux parents. Nous pourrions répéter cette communication à l'école dès que les écoles rouvriront et que la question de la sécurité du chemin vers l'école se posera.

Je reste bien sûr à votre écoute pour toute autre question relative à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère, l'expression de nos meilleures salutations.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par délégation :  
L'Echevine de la Mobilité,

S. MULLER-HUBSCH.

Place du Conseil 1 Raadsplein  
Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00

FAX 02 523 12 14

E-MAIL info@anderlecht.brussels

www.anderlecht.be